

Descriptif d'unité d'enseignement (DUE)



1. Intitulé	
Intitulé de l'unité d'enseignement	Rhétorique
Code	
Filières, orientations et options	- Bachelor of Arts en musique - Discipline principale instrument historique -
Cours à choix	Possibilité d'être suivi comme cours à choix pour les autres filières : Oui
Site	Genève
Niveau du cours (si pertinent)	Si cours annuel : Si cours semestriel :
2. Organisation	
Organisation temporelle	Cours régulier annuel <i>Les cours réguliers sont donnés sur 16 semaines par semestre ou sur 32 semaines par année.</i>
Si cours régulier, minutes hebdomadaires	S1 : cours théorique de 120' S2 : atelier pratique de deux jours (16h)
Si enseignement ponctuel, heures par année ou par semestre	
Nombre d'étudiant-e-s par groupe	
Langue(s) d'enseignement	Français
3. Prérequis	
Avoir validé le module / l'unité d'enseignement	Pas de prérequis
4. Compétences visées (objectifs généraux d'apprentissage)	
○ Acquérir et maîtriser la terminologie spécifique à la rhétorique et à la composition musicale des périodes de la Renaissance à la période classique. ○ Développer la capacité à analyser comment la rhétorique est utilisée pour structurer les compositions musicales dans le répertoire étudié. ○ Développer son jugement de la relation entre une composition et le texte chanté ou le programme. ○ Développer des compétences de base en expression oratoire et musicale, en apprenant à "parler" à travers la musique en suivant des principes rhétoriques.	

5. Contenu et forme de l'enseignement	
S1, cours théorique : Cours d'analyse appliquée portant sur le répertoire conçu entre 1550 et 1800. Analyse d'œuvres à la lumière de traités de composition et de rhétorique. En abordant des concepts liés à la composition musicale et à sa terminologie historique, l'interprète forme son goût et sa compréhension de la musique d'une époque donnée. S2, atelier pratique : Mise en pratique expressive avec l'instrument.	
6. Modalités d'évaluation et de validation	
<i>Une unité d'enseignement peut avoir différents types et modalités d'évaluation et de validation.</i> TYPE DE VALIDATION Examen noté * MODALITÉS D'ÉVALUATION Prestation artistique Production orale Dans le cas d'évaluations multiples, indiquer la pondération entre les notes pour obtenir la moyenne : Un examen écrit (théorie et analyse) à la fin du premier semestre et un examen pratique au deuxième semestre. L'examen écrit à la fin du premier semestre compte pour 2/3 de la note finale. L'examen à la fin de l'atelier pratique compte pour 1/3 de la note finale. Contenu de l'examen (si pertinent) : 1) Examen théorique écrit à la fin du premier semestre consistant en une analyse de deux (extraits de) compositions vocales et/ou instrumentales du 16^e siècle jusqu'au 18^e siècle. Identification du plan formel (sections, type d'écriture, cadences, suite de tonalités, etc.). Identification des « figures » de la rhétorique musicale. Identification de la façon dont le texte chanté (ou le programme) est mis en musique. Suggestion de stratégies interprétatives afin de mettre en avant le « sens » communiqué par le texte et la musique. 2) Examen pratique au deuxième semestre, à la fin de l'atelier pratique, où l'étudiant-e doit déclamer un court extrait d'une pièce de théâtre et interpréter un morceau sur son instrument, tous deux de mémoire. L'extrait de la pièce de théâtre ainsi que la pièce musicale à interpréter sont choisis avant l'atelier et travaillés durant l'atelier. L'étudiant-e, au moment de son examen pratique, doit faire valoir une éloquence liée à la compréhension de tout le langage (Invention, Disposition, Élocution) par un jeu éloquent (Action). Il ou elle sera évalué-e sur sa capacité à établir une relation avec le public et à transmettre le contenu émotionnel des pièces de manière convaincante. COMPOSITION DU JURY Expert-e externe Professeur-e-s concerné-e-s avec voix délibérative Remarque(s) : L'examen écrit est évalué par le professeur. L'examen pratique est évalué par l'intervenant-e externe et le professeur de rhétorique.	
7. Modalités de remédiation et de répétition	
Possibilité	Remédiation possible <i>La remédiation ne fait pas sens dans le cas d'enseignements qui nécessitent un</i>

	<i>mûrissement progressif, par exemple pour les disciplines principales instrumentales ou vocales.</i>
Modalités	La remédiation est ouverte à la demande de l'étudiant-e lorsque la note se situe entre 3.5 et 3,9. La remédiation porte sur l'ensemble de l'examen ou sur les éléments ou compétences jugés les plus faibles. Sa forme et son contenu sont fixés par l'enseignant-e. Dans le cas d'une même unité d'enseignement donnée par plusieurs professeur-e-s, la consultation du ou de la responsable de la filière ou du département est nécessaire.
8. Remarques	
9. Bibliographie	
Olivier Reboul, <i>Introduction à la rhétorique : théorie et pratique</i>. PUF 1991. Niels Berentsen, <i>Compendium des textes sur la rhétorique musicale</i>. S.I. 2022.	
10. Enseignant-e-s	
Cours théorique : Niels BERENTSEN Atelier pratique : Pierre-Louis RÉTAT	
11. Validation du descriptif	
Date de validation	2025
Instance de validation	Coordination de l'enseignement HEM